

Zeitschrift: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1348

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Passer de la concurrence à la collaboration

Jean-Pierre Tabin, professeur à l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne

La politique de flexibilisation a des effets humains et sociaux néfastes. Critique et autre perspective.

ON L'ENTEND JOUR après jour, sur tous les tons: c'est le « marché » qui règle les rapports sociaux. La croissance est nécessaire, la reprise indispensable, la productivité et la compétitivité sont les fins ultimes des actions des hommes et des femmes. Le consommateur se substitue au citoyen. En son nom, on justifie l'injustifiable: on impose aux plus mal lotis des salariés le travail de nuit ou en soirée, le travail du week-end, des statuts précaires... Et, pour appuyer ces exigences, on menace de délocaliser dans des pays qui ne respectent pas les minimums de droits des citoyens, font travailler les enfants et paient de manière dérisoire leurs travailleurs.

Concurrence et insécurité

La politique de flexibilisation exploite la situation d'insécurité des salariés. Pire: elle contribue à la renforcer. Elle vise à baisser les coûts de production, mais aussi à rendre possible cet abaissement en mettant le travailleur en danger permanent de perdre son emploi. La concurrence pour le travail est visible: plus de 320 000 personnes ont touché en 1996 des indemnités de l'assurance chômage, presque 10% de la population active recensée, et ce n'est qu'une partie seulement de ceux qui cherchent de l'emploi. On peut ajouter à ce pourcentage de la population une partie des personnes touchant des prestations de l'aide sociale (environ 300 000 personnes en 1996) et ceux qui, tout en cherchant du travail, n'émargent ni à l'aide sociale, ni à l'assurance chômage.

Cette concurrence pour le travail se double d'une concurrence dans le travail, qu'il faut garder à tout prix, quitte à accepter les pires des statuts. Le Parlement a durci en 1995 les conditions de l'assurance chômage pour obliger les salariés à accepter des travaux qu'ils auraient toutes les raisons de refuser. On

sait maintenant que 65% des salariés ayant retrouvé un emploi un an après la fin de leur droit au chômage touchent un salaire inférieur à celui qu'ils avaient avant leur chômage. Et, dans près de 50% des cas, ils disent que ce salaire ne suffit pas à subvenir à leurs besoins. À Lausanne, en 1996, plus de 10% des nouvelles demandes financières à l'Aide sociale vaudoise étaient des demandes de compléments de salaire.

De manière générale, on exige des salariés des efforts de flexibilité, pour éviter d'anéantir la confiance des investisseurs et relancer la consommation. On voit se multiplier les contrats précaires, surtout dans les branches les plus faiblement organisées (vente, restauration, etc.) au nom de la croissance et du bien-être de l'entreprise. La révision de la Loi sur le travail, qui prolonge la durée du travail jusqu'à 23h00, introduit l'égalité à rebours entre hommes et femmes et ouvre la voie à la généralisation du travail du dimanche, est présentée comme un progrès pour les salariés. Quel progrès que celui qui consiste à forcer des hommes et des femmes à s'adapter à des horaires qui limitent leur vie sociale, dérèglent leur rythme biologique, ceci le plus souvent pour des salaires qui permettent à peine de vivre!

La « flexexploitation »

La compétition entre travailleurs pour et dans les places de travail impose toujours la loi du plus fort. Le travailleur formé va retrouver plus vite un emploi que celui qui ne l'est pas; un jeune se fera engager avant celui qui ne l'est plus; le travailleur qui vient de tomber au chômage trouvera une embauche avant celui qui y est depuis longtemps, etc. Et le durcissement des conditions de travail, le développement de la « flexexploitation », selon un néologisme rapporté par Bourdieu, impose simplement aux plus faibles d'accepter jour après jour les conditions imposées par les plus forts. Les dégradations successives des conditions de travail profitent aux investisseurs. En parallèle, le nombre de rentiers AI a augmenté de 41% en Suisse entre 1986 et 1996, ce qui met le taux suisse d'invalidité à 2,35% de la population.

Est-il vraiment impossible de résister

aux forces économiques? À cet obscurantisme qui fait croire que la consommation ordonne tout? Le silence des politiques, à court d'idéaux, pourrait le faire croire. Il vaut peut-être la peine de rappeler, puisqu'on ne le dit presque plus, que les hommes et les femmes ne travaillent pas et n'agissent pas que pour l'argent et le profit, et que rien n'excuse ceux qui imposent des conditions insupportables aux travailleurs. En opposant à la connaissance abstraite et mutilée de l'humain dont le marché se prévaut une connaissance plus respectueuse des réalités, on pourrait proposer une autre politique, qui soit basée non sur la concurrence entre individus, mais sur leur collaboration, dans une société produite pour répondre aux besoins des hommes et des femmes, et non aux seuls besoins des investisseurs et des consommateurs.

Daniel C. Aeppli, Brigitte Hoffmann, Roland Theiss, «La situation des chômeurs en fin de droit en Suisse», *La Vie économique*, 1/98.

Pierre Bourdieu, *Contre-feux*, Liber, Raisons d'agir, 1998.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Roger Nordmann (*rn*)

Daniel Marco (*dm*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Le Débat: Dominique von Burg

Forum: Jean-Pierre Tabin

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9